



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-069

Pass avantages jeunes Drouais (Jeunesse)

9.1

Rapporteur : Yucel KISA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	6
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Dans le cadre des activités du service jeunesse de la Ville de Dreux, il est proposé la mise en place d'une carte « **Pass Avantages Jeunes Drouais** », dans le but de favoriser l'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles, sociales et en direction des jeunes de 12 à 25 ans.

Cette carte permet :

- de faciliter un accès aux jeunes pour les activités du service jeunesse (accueils jeunes, futsal, renforcement musculaire, cours collectifs, pause méridienne, entretien physique, Studio 14's...);
- d'investir les jeunes dans un acte citoyen (bourse au permis de conduire, bourse au BAFA, Conseil Drouais de la jeunesse, Conseil Drouais des Jeunes Adultes...);
- de bénéficier d'avantages commerciaux.

Pour en bénéficier, il faut :

- être âgé de 12 ans à 25 ans ;
- fournir la copie de la pièce d'identité ;
- fournir une photo d'identité récente ;
- fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois.

C'est une carte nominative et personnelle valable pour toute une année scolaire, son coût est de :

- 15 € pour les drouais.
- 30 € pour les hors commune.

Le dispositif sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2022.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Yucel KISA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Met en place le Pass Avantages Jeunes Drouais » fixer le montant du Pass Avantages Jeunes Drouais à compter du 1^{er} septembre 2022,
- Fixe le tarif de cette carte à
 - 15 € pour les drouais.
 - 30 € pour les hors commune.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET